

CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

---

CP 08/04-13.2

**Séance du 28 avril 2008**

---

REALISATION D'UN EMPRUNT

---

**CREDIT AGRICOLE**

---

L'an 2008, le 28 avril, à 17 h 30,

La Commission Permanente, légalement convoquée, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET :

Etaient présents :

MM. G.-M. Empociello, J. Cambon, R. Massip,, L. Viguié, J. Gonzalez,, D. Roger, J. Roset, C. Astruc, E. Astoul et R. Bénech.

Etaient excusés :

MM. J. Moignard et C. Mouchard.

Le quorum étant atteint, la Commission Permanente peut délibérer.

M. le Président rappelle que pour financer les investissements départementaux en 2008, il est opportun de recourir à un emprunt de 7 000 000 €

La Commission Permanente, après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président et des caractéristiques techniques et financières du projet proposé par le Crédit Agricole ;

Après en avoir délibéré,

## D E C I D E :

---

Article 1<sup>er</sup> : la Commission Permanente se prononce favorablement sur la réalisation d'un emprunt de 7 000 000 €auprès du Crédit Agricole aux conditions ci-après :

- Montant..... 7 000 000 €
- Date de versement des fonds..... 30 mai 2008
- Date de 1<sup>ère</sup> échéance..... 30 janvier 2009
- Durée..... 20 ans
- Périodicité..... annuelle
- Amortissement..... progressif
- Décompte des intérêts..... exact/360
- Remboursement..... anticipé partiel ou total possible, avec un préavis de 1 mois et moyennant le paiement d'une indemnité calculée selon les conditions prévalant sur les marchés financiers au moment du remboursement
- Commission d'engagement..... néant
- Taux fixe annuel..... 4,449 % avec 1<sup>re</sup> échéance anticipée

Article 2 :

Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général, est autorisé à signer les divers documents et contrats correspondants avec le Crédit Agricole et à procéder aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Le Président,